

Date de dépôt : 22 octobre 2008

Rapport

de la Commission des pétitions chargée d'étudier la pétition pour une formation des enseignants et enseignantes à l'égalité entre filles et garçons

Rapport de majorité de M^{me} Janine Hagmann (page 1)

Rapport de minorité de M^{me} Lydia Schneider Hausser (page 9)

RAPPORT DE LA MAJORITÉ

Rapport de M^{me} Janine Hagmann

Mesdames et
Messieurs les députés,

Lors de ses séances des 1er et 8 septembre 2008, la Commission des pétitions, sous la présidence de M. Frédéric Hohl, a traité la pétition 1659 que le Grand Conseil lui avait renvoyée.

1) Auditions

Dans un premier temps, *la commission a auditionné les pétitionnaires représentés par M^{me} Andrée Jelk-Peila, M^{me} Rina Nissim et M^{me} Edmée Ollagnier, membres du collectif du 14 juin.*

Les pétitionnaires désirent lutter contre les discriminations qui concernent les filles pendant leur scolarité. Elles reconnaissent que les efforts réalisés jusqu'à présent dans le domaine de l'égalité datent de plusieurs années. A l'époque, cette problématique n'était pas prise en compte et le fait d'évoquer des noms de femmes dans les cours d'histoire suffisait.

C'est l'importance des genres selon les disciplines qui a amené au dépôt de cette pétition. Il existe encore beaucoup de stéréotypes comme l'idée que les filles sont mauvaises en mathématiques. Certaines filières professionnelles sont très marquées. La question porte finalement sur la socialisation réalisée à l'école.

Il n'est pas naturel pour un enseignant de franchir les limites de sa propre éducation pétrie de stéréotypes. M^{me} Jelk-Peila remarque, par exemple, s'être rendu compte en tant qu'enseignante que les petits garçons ayant des problèmes scolaires sont plus fréquemment pris en charge que les petites filles. Elle pense en l'occurrence qu'une notion de genre intégrant la formation des enseignants permettrait d'améliorer la socialisation.

M^{me} Ollagnier ajoute que les efforts transversaux ne suffisent pas et qu'il est à présent nécessaire de faire quelque chose, notamment pour et par les enseignants du primaire et du secondaire. Elle ne croit pas en outre qu'il soit judicieux de mélanger cette problématique avec celle des immigrés par exemple. Elle mentionne alors qu'il serait important de prévoir un enseignement genre au niveau du *Bachelor* en sciences de l'éducation, ainsi qu'en formation continue.

A la question d'une commissaire se demandant s'il est possible de percevoir des différences d'approche entre les jeunes enseignants et les autres et au rappel que de nombreuses démarches ont déjà été entreprises et que la situation a bien évolué, il est répondu que l'évolution est très lente alors que les retours en arrière peuvent être très rapides. Le fait qu'il n'y ait pas de cours sur le sujet entraîne un manque d'attention sur la question. Il est rappelé en outre que certaines populations établies à Genève ne laissent pas à la femme une place bien grande.

Les pétitionnaires doutent qu'un poste supplémentaire puisse être créé au DIP pour s'occuper spécifiquement de la formation des enseignants concernant l'égalité des sexes, même si M. Beer a montré une oreille attentive à ces préoccupations. Très peu de réalisations concrètes sont effectives, c'est plus en fonction de la bonne volonté des collègues que la cause progresse. Le rectorat de l'Université ne porte pas d'attention sur le sujet. Aucun cours sur ce sujet n'est donné aux futurs enseignants. Le cours sur la formation filles-garçons ne s'est déroulé qu'une seule fois. Il est nécessaire d'aller au-delà de ces cours volontaires en créant une structure durable. Des études ont été menées à travers toute l'Europe, démontrant que les interactions entre un enseignant et des garçons sont plus nombreuses qu'entre le même enseignant et des filles. M^{me} Nissim regrette que le Bureau de l'égalité n'ait aucun pouvoir contraignant.

Dans un deuxième temps, la commission a auditionné M^{me} F. Dupenloup, secrétaire adjointe dans l'unité communication et domaine culture et sport du DIP

M^{me} Dupenloup, au nom du DIP, souscrit au constat qui est fait dans cette pétition. Elle mentionne qu'un document a été rédigé sur ce sujet attestant cet état de fait. Elle précise que ce rapport est global et qu'il démontre que Genève est très en retard dans le domaine. Elle remarque que les chiffres sont éloquent même si des progrès ont été réalisés. Il est juste de penser que la formation des enseignants représente un point important dans cette problématique. Les cours facultatifs ne sont pas intéressants, il est nécessaire d'intervenir au niveau de la formation initiale. La présence du **genre** apparaît explicitement dans le secondaire. Une chargée d'enseignement sera engagée à 75% au sein de l'IFMES. Cette personne participera à la formation des enseignants et veillera à ce que cette problématique ne disparaisse pas. Les négociations sont encore en cours en ce qui concerne le primaire.

Une étude du SRED mentionne que les filles manquent de confiance en mathématiques, alors que les garçons ont le sentiment d'être moins bons en lecture. Cette question concerne donc les deux genres. Il n'y a, chez nous, que 15% de femmes dans les filières scientifiques alors qu'il y a plus de 30% de femmes dans ces mêmes filières en Europe. Le manque de modèles féminins évoqués durant la scolarité génère une autolimitation chez les filles. Une réflexion doit se dérouler avec M. Beer et le secrétaire général à ce propos. Le modèle vaudois est excellent et peut être pris en exemple. A la question de savoir ce qui est réellement entrepris pour casser ce stéréotype, il est donné quelques exemples. La Journée des filles a été organisée. La cheffe de la police est souvent sollicitée dans le cadre de cet événement. Des livres et des vidéos ont été réalisés. Le Salon du livre participe à cette campagne. Hélas, les moyens manquent, notamment pour éditer suffisamment de livres et d'outils. Cette situation est évidemment regrettable. C'est pourquoi la formation paraît le moment le plus propice pour aborder cette problématique.

2) Discussion de la commission

Que demande exactement la pétition ? Que des cours sur les Etudes du **genre** soient introduits dans la formation initiale et continue du corps enseignant dans le canton de Genève. Créées à l'Université de Genève en 1995, les Etudes du **genre** proposent une lecture sexuée du monde social et des rapports de pouvoir qui le traversent. Elles ne constituent pas une discipline mais une approche transversale pluridisciplinaire. Les Etudes du **genre** fondent leur analyse sur le fait que les rapports sociaux de sexe sont

une dimension centrale de toute société et donc un axe incontournable de recherche pour les sciences économiques et sociales. Quid alors de la formation des enseignants ?

Unanimentement, il est reconnu que la situation a bien évolué et que les arguments avancés ne sont plus actuels. Cependant, il est évidemment possible d'être sensibilisé par le fond de cette problématique. En l'occurrence, certains craignent que les risques de retomber dans les anciens schémas existent.

Le 20 janvier 2005, Charles Beer a présenté ses 13 priorités pour une politique offensive de l'éducation. La priorité 7 indique « une politique volontariste en faveur de l'égalité entre filles et garçons », c'est donc une des principales préoccupations du DIP ; pour rappel, la convention d'objectifs 2008-2011, destinée à notre Alma Mater et préparée en concertation avec l'Université, indique dans son article 5 : « Promouvoir l'égalité des chances et la démocratisation des études » et son objectif 5.2 est de « contribuer au développement et au renforcement de la formation et de la recherche sur la question du genre ; plus spécifiquement, développer l'offre de cours sur la question du genre dans le cursus de formation des enseignants ».

Pour l'instant, la formation des enseignants se déroule à l'Université. A Genève, la politique d'égalité des chances a été mise en œuvre grâce à une évolution des structures institutionnelles.

Le secteur des questions féminines à l'Université s'articule autour de différentes entités :

- la Délégation aux questions féminines ;
- la déléguée à l'égalité et son bureau ;
- la Commission de l'égalité de l'Université ;
- la Commission de l'égalité de chaque faculté, école et institut ;
- les crèches du secteur université.

Pour une partie des commissaires, la pétition a un goût passiste. Quant à l'affirmation que de fortes différences existent dans la prise en charge des enfants selon leur sexe, elle est actuellement vérifiée... mais les enquêtes en cours aboutissent à un constat contraire à celui des pétitionnaires ! Deux spécialistes, un pédiatre et un psychologue, tous deux réputés en Suisse alémanique, Remo Largo et Allan Guggenbühl, défendent la thèse que l'école, telle qu'elle est conçue aujourd'hui, ne laisse aucune chance aux garçons et fait du sexisme à l'envers ! A force de vouloir combler l'inégalité entre les sexes, a-t-on fini par mettre au point un système scolaire qui favorise unilatéralement les filles ? Cette thèse est provocatrice et va à

l'encontre de la pétition qui parle de discrimination des filles. Il est vrai que, des décennies durant, la situation déplorable dans laquelle se trouvaient les filles a été dénoncée. A force de vouloir corriger les inégalités filles-garçons, on en est arrivé à créer une nouvelle inégalité, un nouveau sexisme, au détriment des garçons !

Quant à la demande d'engager au minimum une personne pour deux heures hebdomadaires de cours, d'en prévoir la rémunération, elle est contestée car elle ne tient pas compte de l'autonomie universitaire ni du programme d'enseignement de la FAPSE.

La majorité de la commission fait confiance au chef du DIP qui a d'ailleurs écrit au recteur de la FAPSE afin de lui faire part de ses préoccupations et a donné des garanties au collectif du 14 juin. Elle sait que la Commission de l'égalité s'est préoccupée de longue date de cette question.

Certains voudraient entendre le recteur de la FAPSE. Mise aux voix, cette audition est refusée.

En faveur :	3 (3 S)
Non :	8 (1 PDC, 1 R, 3 L, 1 MCG, 2 UDC)
Abstention :	3 (1 R, 2 Ve)

Les commissaires sont divisés dans les constats.

Pour les uns, rien n'a été entrepris depuis 2005, date de la communication des priorités. Ils se déclarent préoccupés par l'évidence des questions d'inégalité et pensent pouvoir recommander au Conseil d'Etat de mettre plus de moyens à disposition de cette problématique.

Pour les autres, ils font confiance au DIP qui semble faire le nécessaire afin qu'aucune discrimination n'existe, dans l'école publique, entre filles et garçons, ni entre garçons et filles, et que les manuels pédagogiques ne véhiculent plus d'anciens stéréotypes.

Les affirmations de la pétition ne correspondent pas à la situation actuelle.

La formation initiale et continue des enseignants dans le canton de Genève est en restructuration. Elle est en ce moment en discussion à la Commission de l'enseignement supérieur qui doit étudier plusieurs pistes données par différents actes législatifs. La loi 10103, votée par le Grand Conseil, qui donne plus d'autonomie à l'Université, sera soumise à la population à la suite d'un référendum le 30 novembre 2008. En cas d'acceptation de cette loi par le peuple, les rôles des autorités politiques et du rectorat seront clarifiés. La loi garantit à l'Université une autonomie en matière d'organisation de l'enseignement. Pour l'instant, la formation des

enseignants est universitaire ; la pétition 1659 va donc à l'encontre de la nouvelle loi sur l'Université.

De plus, il est utile de rappeler quelles sont les finalités de l'école obligatoire selon HARMOS (adopté déjà par plusieurs cantons):

Cinq domaines de formation

- langues ;
- mathématiques et sciences naturelles ;
- sciences humaines et sociales ;
- musique, arts et activités créatrices ;
- mouvement et santé.

Ces domaines seront gérés par des professionnels qui auront été formés en vue d'éviter toute discrimination, quelle qu'elle soit.

Cette pétition peut donc être déposée sur le bureau du Grand Conseil pour information.

3) Vote

Pour le renvoi de la pétition 1659 au Conseil d'Etat

En faveur : 5 (3 S, 2 Ve)
Non : 9 (1 PDC, 2 R, 3 L, 1 MCG, 2 UDC)

Le président passe ensuite au vote du dépôt sur le bureau du Grand Conseil :

En faveur : 9 (1 PDC, 2 R, 3 L, 1 MCG, 2 UDC)
Non : 5 (3 S, 2 Ve)

C'est pourquoi, Mesdames et Messieurs les députés, la majorité de la Commission des pétitions vous recommande le dépôt de la pétition 1659 sur le bureau du Grand Conseil pour information.

Pétition (1659)

pour une formation des enseignants et enseignantes à l'égalité entre filles et garçons

Mesdames et
Messieurs les députés,

Malgré ce qu'on appelle aujourd'hui la réussite des filles à l'école, les discriminations les concernant sont toujours bien présentes. Il est reconnu que les enseignants et enseignantes accordent plus d'attention aux garçons qu'aux filles en classe. Les encouragements qui leur sont faits concernent surtout leurs performances alors que pour les filles, ils font surtout référence à leur conduite.

Les outils pédagogiques restent fortement stéréotypés selon le genre, tout comme les disciplines. Par exemple, on entend encore actuellement des enseignant-e-s genevois-e-s dire que les filles seraient mauvaises en maths.

De plus, les enseignants constatent le sexisme que les élèves manifestent quotidiennement à l'école avec une inquiétude toujours croissante.

En conséquence, il est indispensable que les enseignant-e-s du primaire et du secondaire soient non seulement informé-e-s de ces discriminations de genre exercées le plus souvent de manière inconsciente, mais puissent aussi travailler sur les stratégies pédagogiques et relationnelles à mettre en œuvre pour y remédier.

Compte tenu de la restructuration de la formation initiale et continue du corps enseignant dans le canton de Genève, nous demandons aux autorités **d'introduire explicitement** des cours à cet effet. Jusqu'ici, les questions concernant les garçons et les filles à l'école ont été traitées de manière sporadique dans divers enseignements. Cette transversalité a noyé la question au sein d'autres questions éducatives, certes importantes.

Dans le cadre de la réforme en cours, nous demandons que des enseignements spécifiques portant sur l'éducation des garçons et des filles à l'école soient mis aux programmes semestriels de bachelor pour les futurs enseignant-e-s du primaire, en master et en formation continue pour les enseignant-e-s du primaire et du secondaire genevois.

Financièrement, une telle décision impliquera **au minimum** la rémunération d'une personne pour **2 heures hebdomadaires de charge de cours annuelle**. Ce poste nécessitera une collaboration étroite avec les

membres du corps enseignant sur des aspects plus spécifiques et pointus dans ce domaine selon leurs besoins et leurs contextes scolaires.

Préparer le corps enseignant à savoir mieux appréhender l'éducation conjointe des filles et des garçons à l'école doit être une priorité. Seule une pression publique sur le pouvoir politique et sur l'université permettra de mettre en place ce qui, depuis longtemps déjà, était évoqué et souhaité par les conseillers d'Etat chargé de l'instruction publique.

Par ces signatures, nous demandons au Conseil d'Etat et à l'université la création au minimum d'un poste de deux heures de charge de cours, sur l'égalité entre filles et garçons à l'école, au bénéfice de l'enseignement à Genève.

N.B. : 759 signatures
M^{me} Rina Nissim
Collectif du 14 juin
c/o EFI
Tannerie 2
1227 Carouge

Date de dépôt : 28 octobre 2008

RAPPORT DE LA MINORITÉ

Rapport de M^{me} Lydia Schneider Hausser

Mesdames et
Messieurs les députés,

Cette pétition émane du Collectif du 14 juin. Rappelons que ce collectif, genevois, qui rassemble des femmes d'activités et de sensibilités diverses, a été constitué en vue d'organiser la grande manifestation du 14 juin 1991. Le Collectif du 14 juin a poursuivi ses activités après cette date et a en particulier travaillé à l'élaboration de la loi fédérale sur l'égalité entre femmes et hommes (Leg/151.1). Les missions définies par le Collectif du 14 juin sont les suivantes :

- animer un réseau de solidarité entre les différents mouvements de femmes, à Genève, en Suisse et avec les femmes en lutte du monde entier;
- maintenir un carrefour d'informations sur les mouvements de femmes et agents de mobilisation pour toutes les questions touchant à la défense des droits des femmes;
- offrir un lieu de réflexion et de débat autour des questions fondamentales qui touchent directement les femmes (liberté sexuelle, assurances sociales, travail, liberté d'opinion, etc.).

La pétition 1659 demande à l'Université de créer un poste de chargé de cours sur la question de l'égalité entre filles et garçons à l'école, chargé de cours qui puisse intervenir dans le cadre de la formation des enseignants à Genève.

Les pétitionnaires insistent particulièrement sur la nécessité que les enseignant-e-s du primaire et du secondaire soient véritablement formé-e-s plutôt que seulement informé-e-s sur les discriminations de genre exercées dans le cadre scolaire (par les pairs élèves ou par les enseignants même inconsciemment). Cet enseignement viserait à travailler autant sur les stratégies pédagogiques que relationnelles pour garantir l'égalité entre filles et garçons.

Lors de la séance de commission du 8 septembre 2008, M^{me} Franceline Dupenloup, secrétaire adjointe au département de l'instruction publique, a relevé la pertinence de la demande des pétitionnaires. Un rapport du service de la recherche en éducation (SRED), interne au DIP, a montré que malgré les efforts fournis ces dernières années, Genève est en retard dans le domaine de l'égalité d'accès aux diverses disciplines. A titre d'exemple, les filles manquent de confiance en mathématiques, alors que les garçons ont le sentiment d'être moins bons en lecture. Il n'y a que 15 % de femmes dans les filières scientifiques alors qu'il y a plus de 30 % de femmes dans ces mêmes filières en Europe. Cette problématique touche tant les garçons que les filles.

En dehors de l'accès égalitaire à toutes les disciplines pour chaque enfant et jeune qu'il soit fille ou garçon, l'apport d'une formation tel que demandé par les pétitionnaires, permettrait d'aborder les relations entre genres, le respect que chacun peut accorder à l'autre genre. A Cayla, une collaboration entre le cycle et la maison de quartier privilégie un tel type de travail avec les élèves dans un but de prévention de la violence entre filles et garçons et d'apprentissage de respect mutuel.

La minorité de la Commission des pétitions a accueilli positivement les propos de M^{me} Franceline Dupenloup nous assurant que cette question était traitée avec sérieux par le département et plus particulièrement par le doyen de la FPSE, M. Bernard Schneuwly. Elle a été informée que le conseiller d'Etat Charles Beer a donné des garanties au Collectif du 14 juin conformément au point 5.2 de la « Convention d'objectifs 2008-2011 » qui traite précisément de la question de l'égalité.

La minorité de la commission estime cependant que l'objet de la pétition reste d'actualité et qu'il est nécessaire de l'envoyer au Conseil d'Etat pour signifier clairement l'urgence des mesures à prendre pour traiter sérieusement la question de l'égalité entre filles et garçons pendant la formation des enseignants autant du primaire que du secondaire.